

SOMMAIRE :

- 1) INTRODUCTION
- 2) CONTEXTE
 - Les communes
 - Tissu associatif et partenariats
- 3) LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET
 - Présentation
 - Projet Educatif Communautaire
 - Des valeurs, des axes de travail
- 4) LA STRUCTURE ALAE
 - Les locaux
 - Horaires et modalités d'accueil
 - Contacts et permanences administratives
- 5) LE PUBLIC
 - Les enfants
 - L'accueil inclusif
 - Les familles
- 6) L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : COMPOSITION, ROLES ET MISSIONS
 - L'équipe d'animation
 - L'équipe de direction
- 7) UNE DEMARCHE ET DES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES
 - Constat
 - Démarche pédagogique
 - Objectifs pédagogiques, objectifs opérationnels et moyens
- 8) VIE QUOTIDIENNE ET ACTIVITES
 - Les activités
 - * Parcours découverte
 - * Activités récréatives
 - * Activités libres
- 9) LE PLAN MERCREDI
- 10) LA PAUSE MERIDIENNE
 - Démarche et objectifs
- 11) EVALUATION
 - Qu'est-ce qu'on évalue ?
 - Outils utilisés pour l'évaluation
 - Réunions
- 12) Annexes

1) INTRODUCTION :

• Un ALAE c'est quoi ?

Un Accueil de Loisirs Associé à l'école...

C'est un accueil de loisirs périscolaire, habilité par les services du Ministère de la Cohésion Sociale. L'encadrement est composé de personnel qualifié et en nombre suffisant afin de respecter les normes d'encadrement imposées.

Le rôle social et éducatif de l'ALAE est complémentaire de celui des milieux familial et scolaire.

Il répond à un besoin d'accueil des enfants durant les temps libres des journées scolaires (matin, pause méridienne, soir et mercredi après-midi).

L'appellation "associé à l'école" signifie qu'un partenariat est mis en place avec les écoles afin de préserver une cohérence éducative et de placer l'enfant au cœur des préoccupations, qu'il soit sous la responsabilité des enseignants ou de l'ALAE.

Projet Pédagogique de l'ALAE et Projet d'École défini par les enseignants doivent être en harmonie afin qu'il y ait une réelle cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs, dans le respect des missions de chacun.

• Les missions de l'ALAE :

- Etablir une cohérence entre le Projet Pédagogique de l'ALAE, le Projet d'École et le Projet Educatif Local et le Projet Educatif Territorial (PEDT).
- Offrir pour tous et sur les différents temps d'animation une diversité d'activités et d'ateliers permettant à l'enfant de faire ses propres choix selon ses envies, ses besoins, son état.
- Respecter le rythme des enfants en considérant l'alternance des temps de loisirs, de repos et de classe.
- Tenir compte des attentes de chacun des partenaires : enfants, parents, enseignants, animateurs, élus
- Créer une reconnaissance de la structure A.L.A.E comme une structure éducative et de loisirs et pas seulement un lieu de garde.
- Intégrer les temps de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) comme des temps éducatifs, de découvertes et d'apprentissages.

• Pourquoi un projet pédagogique ?

Au-delà d'un simple moyen de garde, l'ALAE s'inscrit dans un projet pédagogique, découlant lui-même d'un projet éducatif communautaire et d'une volonté forte qui place l'enfant et ses besoins au cœur de ses préoccupations. Non, nous ne souhaitons pas proposer de la « suractivité » ou de l'occupationnel mais nous devons répondre aux besoins et aux problématiques des enfants dans leur quotidien. La réflexion au sein de l'équipe d'animation nous permet de nous donner les moyens essentiels à la réalisation d'animations et de loisirs éducatifs.

L'ALAE est un lieu où l'enfant peut se construire des valeurs, il y apprend à trouver sa place au sein d'un groupe, à s'affirmer. Pour accéder à cet équilibre, le temps de l'accueil se construit avec des projets.

Le projet pédagogique correspond à une année d'exercice, il est donc en perpétuelle évolution. Une implication de l'ensemble de l'équipe pour la conception du projet est indispensable à sa mise en application. Les dérives de comportements ou d'agissement potentielles seront confrontés au présent projet. L'équipe de direction s'assurera de la cohérence de la pratique avec l'écrit du document. Pour une cohérence pérenne, des rappels réguliers au projet seront effectués au cours de réunions pédagogiques.

Au moyen de critères d'évaluation définis en équipe, un bilan sera effectué en fin d'année afin d'évaluer la pertinence du projet et de le faire évoluer l'année suivante. Les bilans ponctuels en réunion et les témoignages des enfants et des familles permettront également d'agrémenter notre bilan.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel les équipes se réunissent, un accord préalable que nous aurons toujours comme modèle pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens.

• L'éducation populaire, on en parle ?

L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social.

La notion d'éducation populaire, héritée de CONDORCET et des luttes pour une démocratie réelle dans notre pays, s'appuie sur des valeurs de respect et de solidarité. L'éducation populaire a pour projet l'émancipation de la personne et privilégie l'action collective. Elle vise à permettre à chaque enfant et à chaque adolescent, à chaque femme et à chaque homme de mettre en œuvre pleinement ses capacités intellectuelles, corporelles et sensibles dans toutes les situations de la vie sociale, économique, culturelle et politique et de participer à la construction d'une société plus juste et plus démocratique. Elle invente, pour cela, des démarches et des méthodes originales, fondées sur la découverte par chacun(e) de ses propres potentialités, l'implication des personnes, l'entraînement à la prise de décision, la discussion organisée dans l'espace public, l'exercice de l'esprit critique. L'éducation populaire concourt ainsi à la transformation de la société en créant des alternatives éducatives, culturelles, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus peuvent être co-auteurs de leur devenir.

2) CONTEXTE :

- Les communes :



Mézens, dont l'origine est Wisigothique, est un petit village d'environ 480 habitants (recensement 2016), situé dans le canton de Rabastens.

Ses habitants, « *les Mézensols* », en partie à cause de la petite taille de la commune (560 ha dont les 3/4 boisés), sont principalement concentrés autour d'un château médiéval reconstruit au XIII^{ème} siècle par Pilfort de Rabastens. L'emplacement de ce château était stratégique car il marquait la limite entre le Toulousain et l'Albigeois (deux noms chargés d'histoire).

Aujourd'hui, comme d'ailleurs la plupart des communes à cheval sur l'axe autoroutier A68, elle s'efforce de maîtriser la forte pression de l'agglomération Toulousaine (migration de population, services aux nouveaux arrivants etc. ...) afin de conserver un cadre de vie et une ambiance de village de campagne.

Grazac :



La commune de **Grazac** se situe au croisement de 3 entités paysagère ; la plaine du Tarn, les coteaux de Monclar de Quercy et la limite du Gaillacois. En 2016 elle comptait 597 habitants.

Située exactement à égale distance de Toulouse, d'Albi et de Montauban (40 km environ).

Le territoire de la commune de Grazac est composé de plateaux peu élevés, coupés de petits vallons et arrosé par plusieurs ruisseaux (Le Passé, le Gaillagol, le Bourdarié, ..)

La superficie communale est de 3200 hectares dont 700 hectares de bois.

Grazac faisait autrefois partie de la communauté de Rabastens. Ce n'est qu'en 1832 que l'actuel territoire de la commune de Grazac a été détaché de la commune de Rabastens. Elle comprenait les Paroisses de Saint-Anne de Grazac, Saint Ferréol, Montlougue, Saint-Pierre es Lien de Condol et Notre-Dame de Grâce.

Roquemaure :



Comme le dit la devise : « **A ROQUAMAURA, LA UNA FOISSA E L'AUTRA LAURA** » :

« *A Roquemaure, l'une pioche et l'autre laboure* ». Roquemaure, est une commune essentiellement rurale, elle compte 442 habitants environ (recensement 2016), située au Nord de Toulouse, à une altitude moyenne de 270 m. Son territoire très diversifié, vallonné et boisé s'étend sur une superficie de 1500 ha, sur les coteaux de la rive droite du Tarn en limite de la Haute-Garonne.

Sa situation géographique la positionne à peu près à égale distance d'Albi, de Montauban (Tarn & Garonne) et de Toulouse, soit un trajet d'une demi-heure.

Malgré le dépeuplement des campagnes, Roquemaure a su garder son école communale en participant à un regroupement pédagogique avec Mézens qui est sa voisine. Les effectifs scolaires sont soutenus par l'arrivée de nouveaux résidents qui apprécient la tranquillité et l'agrément du paysage.

Depuis 2017, Mézens, Grazac et Roquemaure font partie des 61 communes qui constituent la *Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet*.

- **Tissu associatif et partenariats :**

Sur le bassin Rabastinois, le tissu associatif est riche d'associations proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs avec qui nous pouvons collaborer :

- *Association Terres enchantées* : Jardin d'accueil, ateliers de création et de découverte de la nature, organisation de fêtes d'anniversaire, organisation de randonnées avec ou sans hébergement, fabrication de produits cosmétiques naturels.
- *Comités des fêtes*
- *Associations des parents d'élèves*
- *MJC de Grazac*
- *MJC de Rabastens*

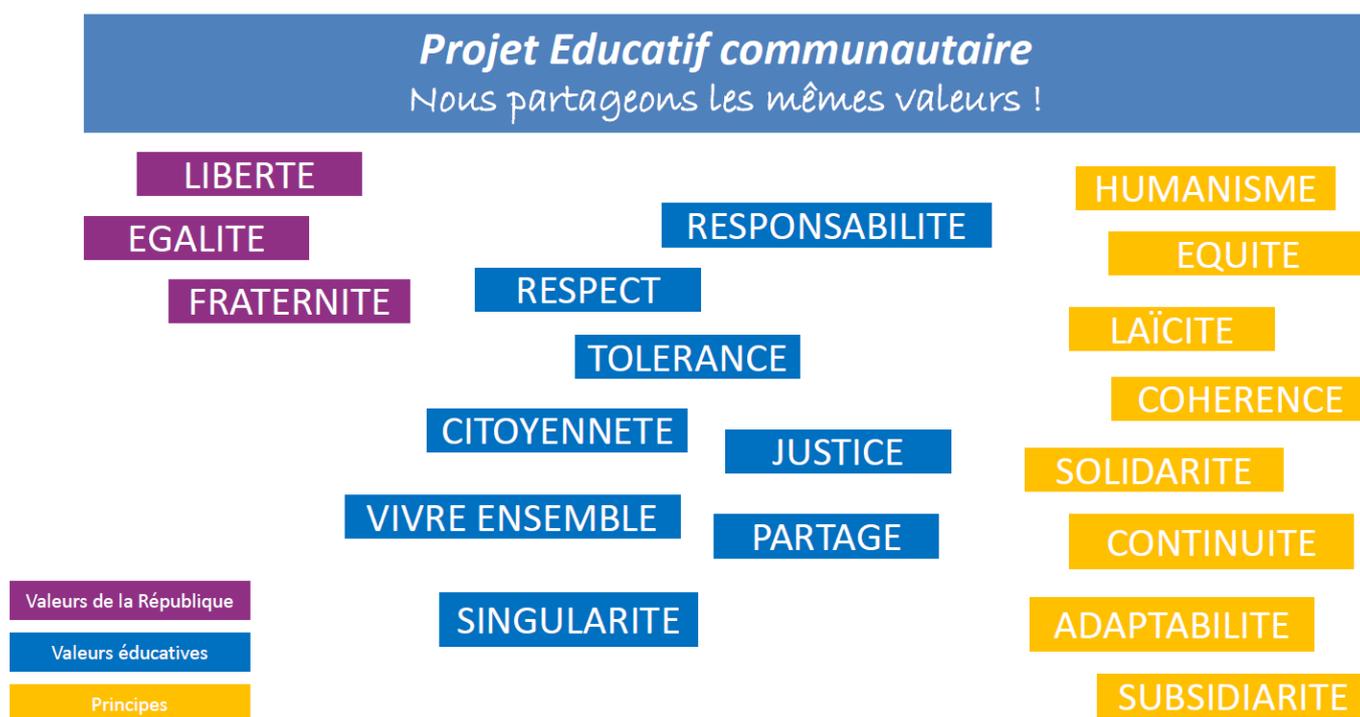
Depuis 2017, nous travaillons en étroite collaboration avec l'association Terres enchantées (balades et randonnées, activités de pleine nature, sensibilisation à la protection de l'environnement), la MJC de Rabastens (projets communs avec l'accueil jeunes et passerelle école/collège, mini camps et séjours en extrascolaire) et la MJC de Grazac (multisport, hip hop...).

3) LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

• **Présentation :**

La communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet (CAGG) créée le 1er janvier 2017 est issue de la fusion de ces trois communautés de communes Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne et Pays Salvagnacois et d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Elle regroupe 61 communes.

• **Le Projet éducatif communautaire (PEC) :**



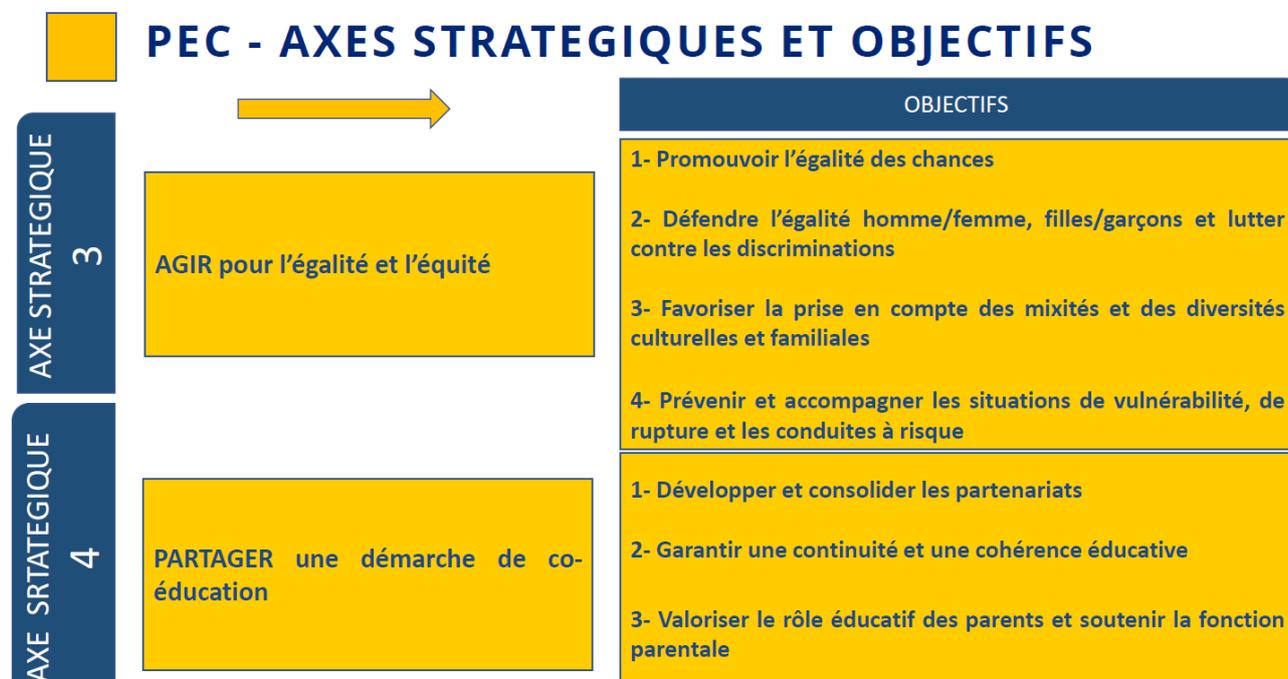
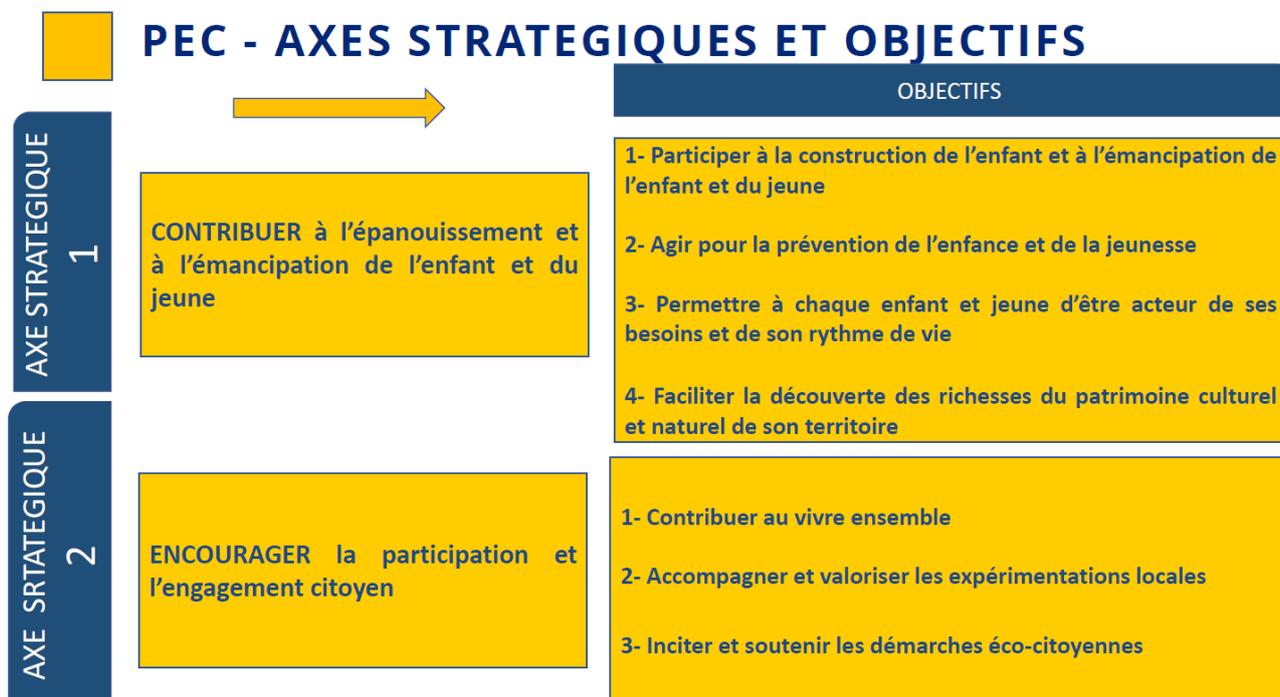
Ce document traduit l'engagement politique, professionnel et la volonté partagée d'assurer un accueil, un accompagnement, une information de qualité au service des publics. Il se veut également l'expression des attentes des jeunes dans les formes d'engagement dont ils veulent se saisir ainsi que celles de leurs parents quant à leur demande d'être davantage impliqués dans l'éducation et de leur volonté de s'y investir.

La rédaction de ce document a été possible grâce au concours de nombreuses personnes, élus, collègues, parents délégués, acteurs éducatifs issus du monde associatif ou institutionnel.

Le projet éducatif communautaire définit le sens commun de l'action éducative et sociale du territoire, les valeurs qui sous-tendent l'action, les objectifs poursuivis et les actions à conduire pour les prochaines années.

- Des valeurs, des axes de travail :

Le projet éducatif communautaire met en avant 4 axes éducatifs qui guideront notre travail et nos actions auprès des enfants. Les objectifs généraux de notre projet pédagogique en sont la traduction opérationnelle :



4) LA STRUCTURE ALAE :

- Les locaux :

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école, ils ont accès à:

Site de Mézens :

3 salles de classes
1 salle de restauration dont une partie est aménagée en salle d'activité
1 dortoir
1 cour, un préau

Site de Grazac :

1 salle de pluriactivités
1 salle de motricité
1 salle de restauration
1 dortoir
1 cour et 2 préaux
Salle des fêtes de la commune

Site de Roquemaure :

1 salle d'activités
1 salle de restauration
Salle des fêtes
2 cours et un préau
1 terrain de sport « City Stade »

- Horaires et modalités d'accueil :

SITE	Matin	Temps méridien	NAP	Soir
MEZENS	7h30 à 8h20	12h à 13h35	Lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30 gratuit (non facturé comme séquence ALAE).	16h30 à 18h30
ROQUEMAURE	7h30 à 8h35	12h à 13h20	Le vendredi le créneau 15h30/16h30 est gratuit même s'il n'y a pas NAP	
GRAZAC	7h30 à 8h20	11h45 à 13h35	Lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h45 gratuit (non facturé comme séquence ALAE). Le vendredi le créneau 15h45/16h45 est gratuit même s'il n'y a pas NAP	16h45 à 18h30

→ ALAE du mercredi, sites de Mézens et Roquemaure :

Les enfants de Mézens ET Roquemaure seront accueillis sur le site de Roquemaure (repas et après-midi jusqu'à 18h30)
Les élèves scolarisés à Mézens pourront utiliser la navette bus (moyennant abonnement FEDERTEEP) de Mézens vers Roquemaure le mercredi à 11h30 pour rejoindre l'ALAE de Roquemaure pour le repas et l'après-midi. Pour pouvoir utiliser le transport scolaire de la FEDERTEEP, les élèves doivent avoir 3 ans minimum.

Le service de cantine reste assuré à Mézens le mercredi midi pour les élèves de Mézens et Roquemaure, jusqu'à 13h30.

- Le mercredi après-midi : 2 séquences distinctes :
+ 11h45 à 13h30 : repas + séquence ALAE méridienne
+ 13h30 à 18h30 : repas+ séquence ALAE méridienne + séquence ALAE « mercredi après-midi »

→ **ALAE du mercredi, site de Grazac :**

- Garderie gratuite à l'école de Grazac jusqu'à 12h30
- Les enfants souhaitant bénéficier de l'ALAE du mercredi après-midi pourront prendre un bus (abonnement obligatoire auprès de la FEDERTEEP, âge minimum 3 ans) à 11h45 pour se rendre à Roquemaure.
- Le mercredi après-midi : 2 séquences distinctes :
+ 11h45 à 13h30 : repas + séquence ALAE méridienne
+ 13h30 à 18h30 : repas+ séquence ALAE méridienne + séquence ALAE « mercredi après-midi »

- **Contacts et permanences administratives :**

Mlle Lacombe Julie, directrice ALAE /Mme Fernandez Graziella (directrice adjointe ALAE)

Contacts :

+ Roquemaure : 06.79.96.88.03
+ Mézens : 07.57.14.10.44
+ Grazac : 06.77.26.38.50

E-mail :

education-grazac@gaillac-graulhet.fr
education-roquemaure@gaillac-graulhet.fr
education-mezens@gaillac-graulhet.fr

Permanences:

+ A Grazac, auprès de la directrice : Lundi, Mardi, Jeudi: 15h30 à 17h
+ A Roquemaure, auprès de la directrice adjointe : Lundi, mardi, jeudi : 15h30 à 17h

5) LE PUBLIC

• **Les enfants :**

L'enfant de 3 à 6 ans :

Constat :

- Imaginaire : besoins : d'identification, d'affectivité : histoires invraisemblables, élucubrations
- Dynamisme : besoin physique énorme, en mouvement perpétuel
- Découverte du monde : de l'environnement, de la matière, de la notion d'espace/temps, éveil intellectuel
- Découverte de soi et de soi avec les autres : début de la socialisation, début difficile, égocentrisme
- Apprentissage des codes et règles du monde collectif
- Découverte de son corps, des deux sexes, de leurs différences, peu pudique
- Plaisir immédiat : incapacité à se projeter dans un monde futur, non visualisation de projets

Besoins et intérêts :

• *Plan affectif :*

- Rupture avec la famille difficile
- Besoin de relations privilégiées, rassurantes
- Cadre clair et net
- Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs
- Besoin d'habitudes
- Sentiments : colère, jalousie, soucis, cafard, angoisse

• *Plan Intellectuel :*

- Acquisition du langage
- Ne sait pas lire
- Découverte du monde, les « pourquoi »
- Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets
- Construire et détruire
- Plaisir immédiat

- *Plan social*
 - Égocentrisme : « moi je », en voie de socialisation
 - Besoin d'être seul par moment (de s'isoler), d'être en petits groupes
 - Grand sens de la propriété
 - Premiers contacts avec la vie de groupe
 - Dépendance vis à vis des autres, l'adulte surtout
 - Peu de différences entre filles et garçons
- *Plan Physique*
 - Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps
 - Difficulté de maîtriser, contrôler ses mouvements
 - Non dissociation buste-jambe, gauche-droite
 - Vivre et se reposer à son rythme, dormir
 - Vite fatigué
 - Grande importance de la vie quotidienne
 - Découverte de leur corps et notamment de leur sexe, de l'existence des deux sexes
 - Contact avec le monde vivant, découverte du monde, des sensations, éveil des sens
- *Plan Psychologique*
 - Apprentissage de l'autonomie, grandir, faire comme les grands donc devenir grand
 - Imiter pour se construire
 - Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires
 - L'imaginaire leur permet d'appréhender le monde, et de l'affronter sans risques à travers le jeu, la fiction
 - Besoin de jouer seul à certains moments

L'enfant de 6 à 11 ans :

Constat :

- Âge de la réflexion, de l'expansion, de la motivation personnelle et des crises
- Concentration et mûrissement
- Âge du sérieux
- Contrôle croissant des réactions émotives
- Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte auquel il est soumis
- Dispersion et turbulence
- Âge du déséquilibre
- Curiosité
- Participation, camaraderie, bande, groupe, équipe
- Besoin de valorisation et d'affirmation de soi
- Dès 9 ans : différences entre groupe des filles et des garçons
- Importance du leader
- Préoccupation et rêverie : besoin de s'isoler
- Expérience collective de loisirs : besoin de jeux collectifs et esprit de compétition
- Dès 11 ans : dénigrement et critique du monde
- Révolte, indépendance
- Sensibilité à la triche, aux dénonciations, aux mensonges : besoin d'avoir des règles fixes et respectées

Besoins et intérêts :

- *Plan affectif*
 - La personnalité s'affirme
 - Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dédramatiser pour se rassurer
 - Besoin d'affection
 - Vie d'équipe, besoin de copains
 - Capacités de coopération et de discussions
- *Plan Intellectuel*
 - Explorer, manipuler, coordonner
 - Rêver, mémoriser
 - Perfectionner ses attitudes
 - Âge des principales acquisitions
 - Recherche de savoir

- Indépendant pendant le jeu
- Il acquiert la logique mathématique / apprentissage de la lecture
- Découverte du monde (animal) (curiosité de leur vie)
- A de l'énergie pour faire des apprentissages
- *Plan social*
 - Importance grandissante du groupe, ou de la bande
 - Faire pour les autres, aider
 - L'amitié : meilleur ami
 - Sens des responsabilités
 - Intérêt pour l'environnement
 - Distinction garçon/fille
 - Parents ne sont plus les seules références
- *Plan Physique*
 - Maîtrise du corps
 - Maîtrise de l'esprit
 - Besoin de se dépenser
 - Se fatiguent vite et récupèrent vite
 - Toujours dans l'imaginaire mais plus de rapport à la réalité
 - Besoin de dormir
- *Plan Psychologique*
 - Découverte de l'autre, du MONDE
 - Oui aux valeurs des adultes
 - Obéissance
 - Stade de la personnalité polyvalente (WALLON)
 - Ne croit plus en la toute-puissance parentale / se détache des parents
 - Recherche des autres
 - Référence aux adultes qu'il connaît (père, mère, couple...)
 - Découverte de la vie, de la mort aussi
 - Intériorisation
 - Établir des règles du jeu
 - Essaie de se donner une morale (maîtrise du non)
 - Importance du mensonge
 - Essaie de braver l'interdit parental (bêtises multiples)

- **L'accueil inclusif :**

Rappel de la réglementation :

Les droits de la personne porteuse de handicap ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes porteuses de handicap rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants porteurs de handicap, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires. Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- > le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal)
- > le principe de traitement devant le service public,
- > l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/5/2006.

En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées.

L'accueil d'enfants porteurs de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant porteur de handicap doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques et respecter son rythme
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent.

Accueillir l'enfant porteur de handicap en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion, en dehors de tout aspect d'évaluation de ses capacités, en dehors de tout enjeu scolaire et/ou thérapeutique, de pouvoir : Élargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître ; Développer ses capacités physiques et artistiques ; Être incité à ajuster et à diversifier ses actions ; Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées ; Éprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe

• Les familles :

Situées dans le triangle Montauban/Albi/Toulouse, les communes de Mézens, Grazac et Roquemaure offrent un cadre de vie rural très agréable.

Vivre à Mézens, Grazac et Roquemaure c'est vivre à la campagne sans être trop éloigné de la ville puisqu'en 30 ou 40 minutes on est à Toulouse, Albi ou Montauban. Depuis quelques années ces 3 communes accueillent un nombre croissant de familles avec de jeunes enfants qui recherchent ici la tranquillité, le calme et la nature.

Une grande partie des parents des enfants que nous accueillons travaillent à Albi ou Toulouse et apprécient la quiétude de notre campagne à l'opposé de l'effervescence des grandes villes. Ils apprécient pouvoir offrir à leurs enfants un cadre de vie préservé et sont attachés aux valeurs de respect de l'environnement, d'écocitoyenneté et de convivialité. On peut les qualifier de « néo ruraux »

Avec un revenu mensuel moyen par foyer fiscal légèrement supérieur à la moyenne nationale (source INSEE), les familles de Grazac, Mézens et Roquemaure s'inscrivent dans la classe moyenne française.

La vie locale, notamment à Rabastens, Bessières et St Sulpice, 3 communes proches, est animée et le tissu associatif offre un panel d'activités culturelles, sportives et de loisirs riches. Pour autant, il est à noter que l'éloignement des grandes métropoles peut priver, dans une certaine mesure, de l'accès à une offre culturelle et de loisirs plus vaste.

Aller au cinéma, à l'opéra ou au théâtre par exemple, demande de se déplacer à Toulouse, Gaillac, Albi...

6) L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE : COMPOSITION, ROLES ET MISSIONS :



- **L'équipe d'animation :**

14 animateurs/trices en contrat à l'année (titulaires ou contractuels).

Chaque animateur/trice est sous la responsabilité des directrices de l'ALAE.

Les animateurs/trices sont tous titulaires d'un diplôme des métiers de l'animation ou équivalent (BAFA, CAP petite enfance, BAFD...). L'animateur/trice est sous la responsabilité hiérarchique de la directrice et de son adjointe.

Sa mission principale réside dans la mise en œuvre de projets d'animation cohérents avec les projets pédagogique et éducatif.

Son rôle :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Établir une relation saine : accompagner, inciter au dialogue, mettre en confiance, relativiser, être juste, attentif, bienveillant...
- Animer et organiser la vie quotidienne : poser le cadre (règle de vie, consignes, rituels...), faciliter l'autonomie (donner du temps pour faire seul, concevoir un aménagement adapté), accompagner et encourager.
- Organiser et animer les activités de loisirs : proposer des animations diverses et variées, adaptées aux âges, aux lieux, aux rythmes, aux situations multiples...
- Organiser les sorties, et prestations, et veiller à la bonne gestion du matériel commun.
- Créer des affichages, et outils de communication pour les familles, pour les enfants, afin de valoriser les réalisations de ces derniers.
- Gérer les stocks alimentaires, veiller à la bonne tenue des espaces, gérer les régies.
- Travailler en équipe : communiquer, participer activement en réunion, partager ses savoir-faire et ses valeurs, trouver sa place au sein de l'équipe dans le respect de soi et des autres.

- **L'équipe de direction :**

LACOMBE Julie (Directrice - BAFD - BPJEPS loisirs tous publics)

FERNANDEZ Graziella (Directrice adjointe – BAFD)

Avec une volonté commune, la directrice et la directrice adjointe travaillent dans un esprit de codirection afin d'optimiser les atouts et les savoir-faire de chacun.

De ce fait, l'éventail des missions de la direction relèvent de leurs compétences mutuelles.

Il n'en demeure pas moins que la responsabilité légale de la « directrice » incombe en totalité à la directrice.

Un axe principal de conduite est déterminé pour chacun :

La directrice garantit la globalité de l'accueil d'un point de vue organisationnel et pédagogique.

La directrice adjointe est principalement un acteur de terrain et garante des projets d'activités et d'animations.

Les missions des directrices :

- Garantir les orientations et les intentions éducatives de l'organisateur
- Garantir le respect moral, physique et affectif des enfants
- S'assurer du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs
- Établir le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur, associer l'ensemble de l'équipe et garantir sa mise en application
- Impulser et suivre les projets d'animation
- Faciliter les relations entre tous
- Préparer conjointement et animer les réunions d'équipe
- Accompagner, former, évaluer les animateurs et les stagiaires
- Accompagner sur le terrain, dynamiser et motiver son équipe
- Assurer l'information, la communication et la relation avec les familles, les partenaires, les prestataires
- Organiser la vie de l'accueil de loisirs
- Gérer le budget, les horaires des animateurs, le planning des absences et des congés
- Gérer le matériel, établir les commandes et suivre les livraisons
- Tenir à jour les registres généraux, les informations et la réglementation sur la sécurité des enfants
- Suivre les fiches sanitaires ainsi que les PAI et les régimes particuliers
- Gérer l'infirmerie, le registre et le contrôle des stocks

7) UNE DEMARCHE ET DES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

- Constat :

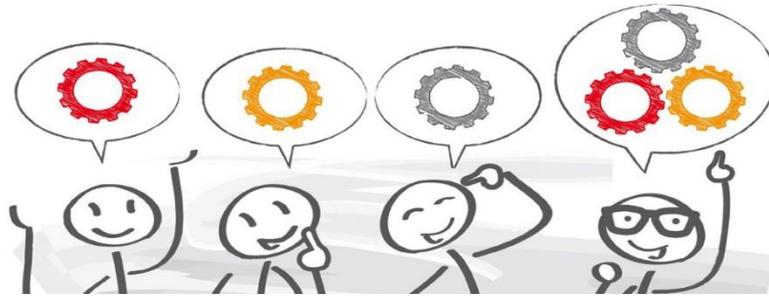
En travaillant auprès des enfants et de leurs familles, l'équipe pédagogique a fait plusieurs constats, lesquels ont guidé nos choix d'objectifs et d'actions pédagogiques :

- Les enfants ont du mal à accepter et respecter les règles de vie et le cadre qui les régit
- Des difficultés apparaissent dans les transitions entre temps scolaire et temps périscolaires : besoin de repères, de rituels
- Dans les moments de récréation plus particulièrement, des actes de violence, verbale et physique, sont très régulièrement observés
- Les enfants manifestent la volonté d'avoir du temps libre, de repos, de « défolement »
- Les enfants sont demandeurs de participer à l'organisation et la planification des activités

- Démarche pédagogique :

Nous mettrons en place une pédagogie d'accompagnement et le fonctionnement que nous adopterons sera celui de la « **découverte guidée** ». Notre priorité sera de permettre aux enfants de vivre pleinement LEURS loisirs en les amenant à en être les auteurs et les acteurs pour qu'ils soient un moment de découverte, de partage et d'enrichissement mutuel. Une citation de Maria Montessori, célèbre pédagogue, illustre très bien dans quelle démarche pédagogique nous devons nous inscrire auprès des enfants :

« Apprends-moi à agir seul, ne fais pas à ma place, mais ne soit pas absent ».



- Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels :

Voici 3 orientations pédagogiques (objectifs généraux) qui guideront notre travail auprès et avec les enfants. Elles sont déclinées en objectifs opérationnels qui en sont une traduction plus concrète.

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE :

- Permettre aux enfants l'apprentissage de la vie en collectivité
- Favoriser l'intégration et la mixité sociale
- Inscrire nos actions dans une démarche inclusive pour tous les enfants
- Permettre aux enfants d'adopter un comportement citoyen

PARTICIPER A L'OUVERTURE AU MONDE ET ACCOMPAGNER L'ACCES A LA CULTURE :

- Favoriser une expression personnelle et collective, libre et facilitée.
- Permettre un accès ludique et vivant à l'environnement culturel
- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité, proposer des actions de découverte culturelle
- Favoriser et encourager les talents et compétences des enfants, en ayant confiance en leurs capacités

FAVORISER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS EDUCATIFS POUR PERMETTRE UNE CONTINUITE EDUCATIVE :

- Dynamiser le partenariat avec les acteurs éducatifs (enseignants, parents...)
- S'inscrire dans la menée de projets partagés et co-construits avec l'école
- Développer les partenariats avec les autres structures œuvrant pour l'enfance (autres ALAE, associations...)
- Favoriser et développer la passerelle CM2/sixième

Ces objectifs opérationnels, il nous faudra les traduire en « moyens », c'est à dire en actes pédagogiques auprès des enfants, c'est là le travail de l'équipe d'animation qui, à travers les projets d'animation qu'elle proposera aux enfants, les mettra en œuvre par des actions pédagogiques.

Quelques pistes de moyens envisagés pour atteindre nos objectifs :

- Sensibiliser les enfants au respect des règles de vie quotidiennes, les élaborer avec eux
- Sensibiliser les enfants au respect des différences et favoriser la découverte de l'Autre
- Sensibiliser les enfants aux questions de Justice, d'équité et de solidarité
- Participation de l'ALAE aux instances partenariales (conseil d'école, équipes éducatives...)
- Organiser le partenariat avec l'école (continuité éducative)
- ...

8) VIE QUOTIDIENNE ET ACTIVITES :

L'ALAE assure la continuité entre les heures d'ouverture scolaire et les heures « libres » des enfants.

Il doit jouer un rôle important dans l'aménagement du temps et des rythmes de vie des enfants. Les activités périscolaires doivent concourir au meilleur équilibre des efforts durant la journée ou la semaine de classe, prolongent au-delà du temps scolaire, la prise en charge des élèves, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'école.

Nous rechercherons par conséquent, la meilleure complémentarité, non seulement au sein même de l'ALAE mais aussi avec les activités pratiquées par les enfants à l'école.

De plus, les activités sportives, manuelles ou culturelles proposées, seront nécessairement compatibles et liées avec les principes fondamentaux de l'école publique et s'inscriront dans le prolongement de la mission éducative de l'établissement scolaire.

Cette cohérence entre l'école et l'ALAE doit mettre l'enfant dans les meilleures conditions et doit l'aider à développer son imagination, sa curiosité, son sens des responsabilités dans un climat éducatif. Nous veillerons à offrir des activités variées selon les besoins de chacun, notamment en matière de repos, tout en respectant les règles essentielles de sécurité et de vie en collectivité.

Les activités :

Notre volonté première en termes pédagogiques sera de mettre en place des activités ludo-éducatives riches et variées. Les enfants auront bien entendu tout le loisir de s'amuser, de jouer !

Plus qu'un besoin, jouer pour jouer (c'est à dire sans que nous, adultes, voyons un objectif éducatif caché derrière ce jeu qui parfois nous dépasse !) est un outil indispensable de la construction et de la structuration de la personnalité de l'enfant.

Tout doit permettre de respecter, dans les meilleures conditions, le rythme et les besoins de chaque enfant, sa sécurité, tant en termes d'activités que de vie quotidienne (repas, temps calme, sieste, hygiène...).

L'équipe d'encadrement devra s'investir dans l'élaboration et l'aboutissement des projets qu'ils soient à leur initiative ou à celle des enfants, l'intention étant au départ de les rendre acteurs et non pas simples consommateurs !

L'équipe d'encadrement devra donc créer des conditions environnementales d'accompagnement qui favoriseront le bien-être des enfants. Pour cela il semble intéressant de différencier les activités « guidées », des activités « récréatives », des activités « libres » :

- Parcours découverte (activités « guidées ») :

Concrètement les animateurs et animatrices proposeront aux enfants de participer à des projets d'animation sous forme de « parcours découverte » sur des thèmes divers et variés (sports, arts plastiques, arts scéniques, musique et chant...). L'idée est de permettre aux enfants de découvrir, d'apprendre, de partager des activités proposées dans le cadre de ces parcours découverte qui se dérouleront sur une durée adaptée au contenu et aux objectifs posés par l'animateur/trice.

Les parcours découverte visent à permettre à l'enfant de se construire une culture générale sans discrimination, ils s'inscrivent sur toute la durée de scolarité de l'enfant, de la maternelle jusqu'au collège.

- Activités « récréatives » :

Par « récréatives », il faut entendre des activités dont l'objectif premier est le jeu : activités sportives, grands jeux, jeux d'intérieur etc... Ce type d'activité sera privilégié sur les temps du matin, du midi et du soir.

- Activités « libres » :

Là, l'enfant dispose de son temps comme il l'entend. Il peut rester seul ou s'associer à d'autres. Il peut ne rien faire ou faire appel à un adulte pour l'accompagner dans son activité. Ce type d'activité sera privilégié sur les temps du matin et du soir.

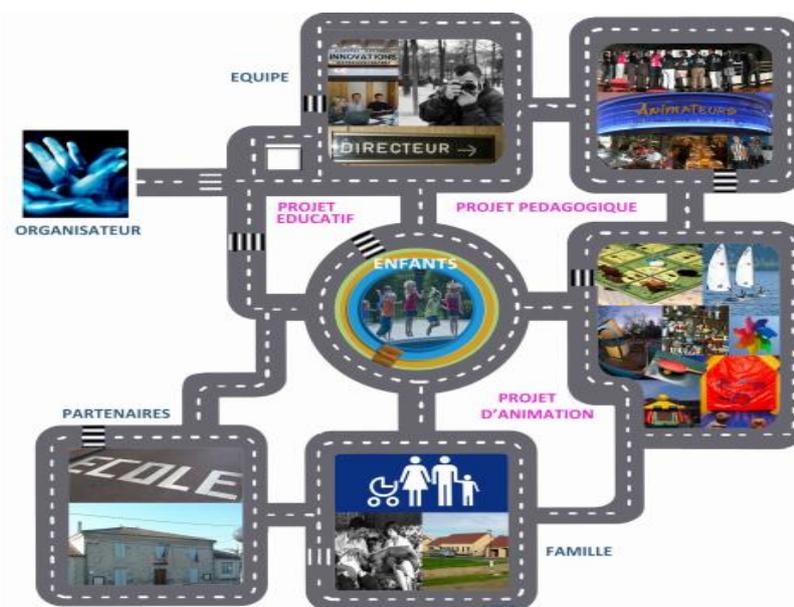
Cette organisation implique un réel investissement de la part de l'équipe d'encadrement : préparation des activités, échanges de pratiques, entraide...

L'équipe de direction sera tout particulièrement attentive à ce que les animateurs/trices s'impliquent efficacement dans cette organisation, qu'ils/elles s'engagent et s'investissent réellement dans leurs fonctions, qu'ils/elles soient motivés, dynamiques et volontaires.

Notre travail à tous devra être à la hauteur de nos ambitions.

Nous sommes là pour permettre aux enfants de s'amuser, apprendre, découvrir...cela demande du travail, de la passion, du dynamisme !

Laisser entreprendre, laisser agir ... à ne pas confondre avec laisser faire, laisser aller



9) LE PLAN MERCREDI :

Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État, en partenariat avec les Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Le plan mercredi s'articule autour de 4 axes :

- veiller à la **complémentarité éducative** des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des **enfants en situation de handicap** ;
- inscrire les **activités périscolaires sur le territoire** et en relation avec ses acteurs ;
- proposer des **activités riches et variées** en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

10) LA PAUSE MERIDIENNE :

La pause méridienne est un moment de détente et de convivialité. Elle se déroule de 11h45 à 13h40 (horaires variables en fonction des sites scolaires) les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis en période scolaire.

C'est un temps propice pour les enfants à leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie en collectivité autour des principes de citoyenneté, de mixité et de laïcité.

Il s'agit, durant ce temps, d'assurer à l'enfant la prise d'un repas équilibré en lien avec ses besoins nutritionnels et un temps d'initiation à la vie collective et à la citoyenneté, dans le respect de son rythme.

Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien-être pour les enfants. La pause méridienne est donc un temps éducatif et convivial qui comprend les temps de repas et d'animation. Dès le plus jeune âge, le restaurant scolaire permet une éducation à l'alimentation, à l'équilibre alimentaire et au goût.

La pause méridienne a donc un vrai sens pédagogique et éducatif, elle s'articule autour de 2 objectifs :

Favoriser le bien être sur le temps du repas :

- en faisant du repas un moment calme (gestion du bruit), agréable et convivial
- en améliorant les conditions d'accueil lors du temps du repas (réduction du bruit, aménagement des locaux...)
- en prenant en compte les spécificités des enfants (régime alimentaire, allergies, santé)
- en autonomisant et responsabilisant les enfants lors du temps de repas (couper tout seul, se servir seul...)

Éduquer au goût

- en favorisant la découverte des aliments, en incitant les enfants à goûter à tout
- en favorisant les échanges avec le personnel de restauration
- en participant à la semaine du goût
- en mettant en place des ateliers cuisine et pâtisserie

Sensibiliser à la réduction du gaspillage alimentaire

- en assurant le service aux enfants en tenant compte de leurs envies et de leur appétit (j'en veux un peu / beaucoup)
- en mettant en place un tri des déchets alimentaires et non alimentaires
- en récupérant l'eau non consommée pour l'arrosage des plantes, le nettoyage des pinceaux...

11) EVALUATION :

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement de l'ALAE.

L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet

- Qu'est-ce qu'on évalue ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés :

- › Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- › Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- › Les objectifs ont-ils été atteints ou pas ?
- › La démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ont-ils été cohérents ?

- Outils utilisés pour l'évaluation

- › Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain.
- › Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives
- › Bilan équipe d'animation avant chaque période de vacances scolaires
- › Bilan individuel grille d'évaluation après un trimestre de fonctionnement
- › Evaluation avec les enfants (forum de discussion, boîte à idées)
- › Echanges avec les familles

- Réunions :

Des réunions d'équipe seront régulièrement organisées afin d'évaluer nos actions et projets en termes de cohérence avec les objectifs et la démarche pédagogiques qui sont les nôtres. Sur chaque site, une réunion pédagogique hebdomadaire réunira l'ensemble de l'équipe d'animation, encadrée par la directrice ou la directrice adjointe, pour faire un point sur les projets d'animation en cours, préparer ceux à venir, réajuster nos actions.

Par ailleurs, des entretiens individuels et personnalisés seront régulièrement proposés aux différents membres de l'équipe d'animation par l'équipe de direction afin de faire un point d'évaluation sur leur travail, leur comportement, leur implication et leur investissement professionnels.

La communication devra, à tous moments, être le lien de cohérence entre chaque membre de l'équipe pédagogique, et servira pour donner les mêmes infos aux différents acteurs (enfants, personnel enseignant, parents, intervenants...) dans les temps formels mais aussi dès que le besoin s'en fera ressentir, afin que si problème il y a, il soit le plus rapidement résolu.



12) ANNEXES :

- Guide du parcours découverte
- Fiche de cycle (projet d'animation)
- Fiche d'activité
- Livret animateur